

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

DELIBERATION n°2019/10

L'An deux mille dix-huit et le **mardi 12 février à 18 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, DUCHATEAU, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET.

Présent suppléants : Mmes MESPLE-SOMPS et LECOMTE.

Mme HELIP donne procuration à M. SARRAILH
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ



OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME ABATTOIR (M14 soumis à TVA) – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Réuni sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président, après avoir approuvé le compte administratif du budget autonome ABATTOIR de l'exercice 2018 ce jour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2018 de :	34 861,79 €
+ Un excédent reporté 2017 de :	37 282,76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	72 144,55 €
- un déficit d'investissement de :	- 36 805,78 €
- un excédent des restes à réaliser de :	- 0,00 €
Soit un déficit de financement de :	- 36 805,78 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT	72 144,42 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	36 805,78 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	35 338,64 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	- 36 805,78 €

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

